



## Comment céder un bail de location ?

Par **lauryne**, le **30/08/2009** à **16:51**

Bonjour,

J'occupe depuis le 16/05/08 un appartement, géré par une agence immobilière.

Mon bail, à une durée de 3 ans.

Aujourd'hui, je souhaiterais quitter mon appartement, avant le préavis de 3mois.

Pour cela, j'ai pensé à céder mon bail.

Je souhaiterais savoir, quelles doivent être mes démarches, pour quitter rapidement mon appartement ?

A qui m'adresser ?

Faut-il que je trouve moi-même le nouvel occupant ?

Merci par avance !

Par **fabienne034**, le **31/08/2009** à **15:08**

Bonjour,

on ne peut céder qu'un bail commercial et non un bail habitation

pour tout savoir sur la cession de bail:

<http://www.fbls.net/cessionbaildroit.htm>

en revanche vous pouvez présenter à un bailleur en matière de bail d'habitation un autre

locataire, vous n'aurez alors pas à payer les trois mois de délai de résiliation de bail  
suivant certaines conditions, votre résiliation de bail peut être de un mois  
pour tout savoir sur la résiliation de bail  
<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>